

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL, DE LA
SECURITE SOCIALE ET DE LA
JUSTICE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSON-
NEL CIVIL DE L'ETAT

07/549 DU 5/10/87,
DECRET N° /MTSSJ/DGFP/DGPCE
portant intégration et nomina-
tion de Monsieur MBOU (Marcel)
dans les cadres de la catégo-
rie A hiérarchie I des Servi-
ces Sociaux (Santé Publique).--

LE PREMIER MINISTRE

(/ISAS :

(/u la Constitution du 6 juillet 1979 ;
(/u la loi n° 076/84 du 7.12.84, portant ratifi-
cation de l'Ordonnance n° 019/84 du 23.8.84 portant modi-
fication de certaines dispositions de la Constitution du
8 juillet 1979 ;

D.G.B.

(/u la loi n° 15/82 du 3.2.82, portant statut
général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 65/44 du 12.2.65 abrogeant et
remplaçant le décret n° 63/376 du 22.11.63, fixant le stat-
ut des cadres de la catégorie AI des Services Sociaux de
la Santé ;

(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.1962, fixant
le régime des rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/193/FP du 5.7.62, fixant la
hiérarchisation des diverses catégories des cadres créés
par la

(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62, fixant les
catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi n°
15/82 du 3.2.82 portant statut général des fonctionnaires ;

D.C.F.

(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962, rela-
tif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires
des cadres de l'Etat ;

(/u le décret n° 63/301/FP-BE du 26.3.1963 fixant
les conditions dans lesquelles sont effectués des stages
probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagia-
ires notamment en ses articles 7 et 8 ;

(/u le décret n° 67/300/FP-BE du 24.2.1967, regle-
mentant la prise d'effet du point de vue de la solde des
actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations
reconstitutions de carrière et reclassements ;

(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974, abrogeant
et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du
5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonction-
naires ;

(/u le décret n° 84/856 du 8.8.84, portant nomi-
nation du Premier Ministre ;

(/u le décret n° 88/481 du 20.8.87, portant
nomination des membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 87/482 du 20.8.87, portant
organisation des interims des membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 85/260 du 3.5.85 déterminant
le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrati-
ons, avancements et revisions des situations administra-
tives des agents de l'Etat ;

(/u l'arrêté n° 2087/74 du 21.6.1958 fixant le
réglement sur la solde des fonctionnaires ;

Jb

(/u le Protocole d'accord du 29.11.60) signé entre la Roumanie et la République Populaire du Congo ;
(/u le dossier de candidature constitué par l'intéressé ;

D E C R E T :

ARTICLE 1^{er} : En application des dispositions combinées du décret 65/44 du 22/12/60 et du Protocole d'accord du 29.11.60 susvisé, Monsieur MBON (Marcel), né le 24 avril 1954 à Brazzaville, titulaire du diplôme de docteur en Médecine, spécialité : Pédiatrie, obtenu à l'Institut de Médecine TIMISOARA (Roumanie), est intégré dans les cadres de catégories A hiérarchie I des Services Sociaux (Santé Publique) et nommé au grade de Médecin de 4^e échelon Stagiaire, indice 1110.

ARTICLE 2 : L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales.

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera. /-

BRAZZAVILLE, le 5 OCTOBRE 1961

Par le Premier Ministre,

Le Garde des Sceaux, Ministre du Travail, de la Sécurité Sociale et de la Justice,

M. Kimembe

[Signature]

- Commandant Dieudonné KIMEMBE.-

- Engage Edouard POUNGUI.-

AMPLIATIONS :

- JORPC..... 1
- DGFP/DGPCE..... 3
- DGPCE/BST..... 3
- D.G.B..... 3
- D. C.F..... 1
- M.S.A.S..... 1
- DGSP..... 2
- INTERESSE..... 1
- DOSSIER..... 3
- SGG/BC..... 2.-

[Signature]